

DANS LA FABRIQUE DES LOIS

Jean-Marie
Bergere



raconter la vie

J'ai rencontré Amélie au Sénat. Nous étions assis côte à côte lors d'une réunion du Conseil scientifique chargé de préciser les orientations du colloque « Santé et Travail : repenser les liens ». J'avais été invité à participer à ce Conseil par les responsables de l'association organisatrice. Amélie est l'assistante parlementaire de la Sénatrice qui a accepté de marrainer la manifestation. Ce jour-là, elle préside avec affabilité la réunion de préparation qui se tient dans une salle du Sénat. Elle est au centre du vaste U formé par les tables. Elles sont massives, en accord avec les lieux. Amélie est à une des extrémités du U, proche de la porte. Pendant la réunion elle est attentive et discrète. Elle attend qu'on la sollicite et répond avec précision. Mes amis qui ont eu l'initiative du colloque et sont au cœur de son organisation me diront ensuite combien Amélie a été précieuse, au fait du thème de la journée, curieuse d'en apprendre plus auprès des intervenants et organisatrice efficace.

J'avais lu *Un ethnologue à l'Assemblée*, le livre de Marc Abélès. Il décrit au plus près la vie quotidienne et la fabrique des lois au Palais Bourbon. L'auteur a rencontré de nombreux élus ainsi que des fonctionnaires de l'Assemblée Nationale. Il raconte leur professionnalisme, leur disponibilité et leur capacité à travailler au service de majorités différentes. Ce sont des fonctionnaires de l'État, ils ont un statut autonome et sont recrutés par un concours spécial, réputé très difficile. En revanche il ne dit quasiment rien des assistants et collaborateurs des élus. Il note que « à partir de 1976, la présence d'assistants payés par l'institution a contribué à la modernisation des méthodes de travail ». Il observe avec amusement le regard étonné des agents d'étage à la vue « des assistants de gauche qui déambulent sans cravate, parfois même en jean » ou de « la faune qui gravite autour des écologistes, avec, parmi les visiteurs, toutes sortes de représentants d'associations qui n'ont jamais mis les pieds dans l'univers bourbonien ». Il est vrai que ça se passe à la toute fin du 20e siècle et dans une annexe du Palais Bourbon.

J'ai eu envie d'en savoir plus sur Amélie et sur ce métier qu'elle exerce dans

un autre Palais de la République, construit au XVII^e siècle dans une propriété appartenant au duc de Luxembourg, décoré par Rubens et voulu par la reine Marie de Médicis, que l'on dit dévote, jalouse et intrigante. Je me faisais une idée plutôt négative des assistantes et assistants parlementaires. Au discrédit général qui entoure les politiques et leurs entourages s'ajoutait l'observation directe de quelques cas précis. En région, où j'ai travaillé avec bonheur une dizaine d'années en relation étroite avec les élus et les fonctionnaires d'un Conseil régional, le travail de collaborateur de parlementaire, du moins ce que j'en avais vu, consistait à relayer sans discernement ni analyse toutes les demandes d'électeurs potentiels. Ecrire au nom du député qui les employait sans prendre la peine de séparer les demandes recevables et les autres, préférant laisser le désagrément des réponses négatives à d'autres qu'eux, les occupait beaucoup. Ils s'acquittaient de cette tâche avec zèle, se donnant beaucoup d'importance et confortant l'image de toute puissance de leur élu, « au service de ses concitoyens », cela va sans dire.

Il m'avait semblé que ce faisant, ceux-là poursuivaient un double objectif. À court terme, assurer la réélection de leur député. C'est bien normal. À moyen terme être candidats et si possible élus eux-mêmes. Les mandats de Conseiller départemental, régional, municipal, de maire, de parlementaire, devenaient ainsi des objectifs dans une carrière politique. Une carrière de professionnel de la politique, commencée dès la sortie des études et qui m'évoquait plus celle, peu flatteuse, de l'apparatchik qui à force d'opportunisme et de docilité gravit tous les échelons de la hiérarchie de son organisation, que celle du militant porté par ses convictions.

La propension de quelques élus à recruter leur compagne ou leur épouse comme assistante – je n'ai jamais entendu dire qu'une élue avait recruté son mari... – n'arrange rien. Le fait que certains épousent leur assistante, non plus. Même si ces cas sont rares et si le Parlement n'a pas l'exclusivité de cette symbiose entre l'affectif et le professionnel, cela n'améliore pas l'image du métier.

Amélie n'a pas ce profil. Lors d'une de nos premières conversations, je lui ai raconté ma vision de sa profession. Elle a ri. Amélie a d'autres projets professionnels. Nous en reparlerons. Son métier, assistant ou collaborateur de parlementaire, est exercé par un millier d'hommes et de femmes au Sénat et par environ 2000 personnes à l'Assemblée nationale. Ils sont recrutés par

les 348 sénatrices et sénateurs et les groupes politiques qu'ils constituent et, dans des conditions un peu différentes par les 577 députées et députés. Ils sont proches de la lumière et des ors de la République mais nous savons peu de choses sur leur quotidien et leurs activités. Leur métier s'exerce dans l'ombre. Comme si l'invisibilité des uns était la condition de la visibilité des autres.

Amélie a accepté de me recevoir. Je me présente comme convenu au 26, rue de Vaugirard, un bâtiment anonyme proche du Sénat. À l'entrée, je dis avoir rendez-vous avec Amélie H. Le regard de la personne à qui je m'adresse et qui contrôle les entrées semble me dire que sans doute je me suis trompé de porte. Je me reprends : « Elle est l'assistante parlementaire de... » et donne le nom de la sénatrice. Un sourire me récompense : « oui bien sûr, je vais la prévenir ». Le téléphone sonne dans le bureau. C'est Amélie qui répond. C'est vendredi, elle y est seule. Situé au deuxième étage, tout au bout d'un long couloir, il est clair, joliment meublé. Un grand bureau et deux fauteuils pour la sénatrice et ses invités. Collé contre lui, un bureau d'appoint pour Amélie.

Partout les hiérarchies se matérialisent : épaisseur de la moquette, taille du bureau, étages supérieurs, etc. Mais là il s'agit d'autre chose. Les élus et leur collaborateur travaillent en interaction constante et dans une très grande proximité, jusqu'à partager un bureau pas spécialement vaste. Et pourtant ils semblent radicalement séparés. A l'un la lumière, à l'autre l'obligation de se tenir dans l'ombre. C'est ce qui m'était signifié avec beaucoup de gentillesse et bien involontairement, à l'accueil du 26, rue de Vaugirard. Amélie n'existe pas, seule existe l'assistante de Madame la Sénatrice.

Le fait d'être démocratiquement élu, ou non, « l'asymétrie de légitimité » qui en résulte, introduit une forte distance symbolique. Sans qu'on sache s'il s'agit pour les élus de préserver leur fonction contre une technocratie facilement envahissante ou du désir inavoué de signifier la supériorité de ceux qui sont « élus » -les significations biblique et démocratique se confondant-, les dispositifs de mise à distance sont palpables. Ils sont d'ailleurs bien souvent le fait de l'institution elle-même avant d'être celui des personnes. Il y a par exemple trois cafétérias – on ne dit plus trop buvette- au Sénat. L'une est réservée aux sénateurs et à leurs invités. Les collaborateurs et assistants parlementaires y vont uniquement lorsqu'ils

accompagnent un élu qui les y invite. Une autre cafétéria est ouverte aux « invisibles » du Parlement. Une troisième, appelée Bar des journalistes, est ouverte « au public ».

Quelques jours auparavant, un mardi, je m'étais rendu au Sénat pour assister au débat sur « Santé et Travail », débat en séance publique qui faisait directement suite au Colloque auquel je venais de participer. Amélie nous avait averti de la date et de l'heure. L'accueil se fait au 15 rue de Vaugirard. Mon nom figure bien sur la liste des invités, le contrôle est rapide. Plusieurs huissiers se relaient pour me guider jusqu'aux tribunes. On y accède par un escalier qui fait penser à l'escalier de service des maisons bourgeoises. Il faut laisser manteau, écharpe et sacs sur un étroit palier avant d'accéder à l'hémicycle construit entre 1836 et 1841 pour accueillir la Chambre des Pairs sous la monarchie de Juillet.

Je suis en avance et j'assiste à la séance de questions au gouvernement. Les tribunes me rappellent le poulailler des théâtres à l'italienne. Nous sommes une trentaine. Il y a visiblement des habitués en plus des quelques membres de l'association « Travail Santé Société Territoires ». Le premier rang, directement en surplomb de la salle des séances est interdit. Des raisons de sécurité sans doute. Selon la consigne qui nous a été rappelé, nous ne manifestons ni approbation, ni réprobation.

Les prises de paroles se succèdent. Le temps de parole est chronométré. Je suis fasciné par l'affichage continu du temps de parole. Au-delà des deux minutes autorisées, le temps s'affiche en rouge et en négatif. Le Président rappelle immédiatement à l'ordre, « il est temps de conclure ». Etrange privilège, seul le temps du Premier Ministre n'est pas comptabilisé. Tant pis pour lui, ce jour-là, il s'écoute parler, il est trop long, on ne l'écoute plus.

Les sujets les plus divers sont abordés, de l'Espace Schengen aux services publics en milieu rural, de l'état d'urgence aux pesticides. Les réponses des membres du gouvernement mêlent précisions techniques, postures politiques et flou délibéré. Chaque ministre, en fonction de sa personnalité et de la question qui lui est posée, dose ces différents ingrédients et les agrmente de plus ou moins de véhémence. Les interventions des uns et des autres sont destinées aux caméras, aux journaux télé et aux blogs que chaque élu alimente consciencieusement. L'hémicycle est au complet.

Dans l'hémicycle lors de ces séances on communique mais on ne se parle pas. Où se parle-t-on ? En commission ? Dans les Groupes politiques ? Dans le bureau partagé par chaque sénateur et son assistant ? Dans le jardin attenant au Palais du Luxembourg ?

*

Amélie me raconte sa surprise lorsqu'elle a découvert que le Sénat gère la location des bateaux téléguidés qui évoluent doucement sur le bassin principal du Jardin du Luxembourg. Depuis 1974 on ne paie plus pour s'asseoir sur les chaises ou les fauteuils en métal vert jonc (couleur verte RAL 6013) qui migrent du soleil à l'ombre selon l'heure et les saisons. La profession de chaisière a disparu. Simone de Beauvoir n'écrirait plus : « Je déteste ces femmes qui s'habillent comme des chaisières pour montrer qu'elles ont des idées sociales » (Les Mandarins, 1954). Il y avait bien quelques chaisiers, mais – sexisme des mots – le masculin désigne plutôt celui qui fabrique les chaises. Wikipedia nous dit qu'en 1920 il en coûtait 0,20 francs pour une chaise et 0,30 francs pour un fauteuil. Le fabricant exclusif de ces chaises a lancé en 2002 avec succès une gamme pour le grand public, inspirée de la traditionnelle chaise « Sénat » et baptisée « Luxembourg ». Amélie est une grande admiratrice du prestigieux jardin. Elle prend le temps de s'y promener presque chaque jour.

Je n'étais pas dans les tribunes du Palais du Luxembourg ce mardi là pour les questions au gouvernement. J'étais venu pour assister au débat sur « Santé et Travail ». Il a été inscrit à l'ordre du jour des séances publiques selon la procédure des « questions orales avec débat ». Ces débats ne sont pas suivis d'un vote et sont a priori plus propices à des échanges sur le fond. Quelques plages horaires sont réservées à ce type d'échanges indépendants de l'agenda législatif, à l'initiative des groupes politiques. À la fin des questions d'actualité, les membres du gouvernement à l'exception de la Ministre du travail, ainsi qu'une grande majorité des sénateurs, disparaissent. 33 élus restent en séance, dont 20 femmes (au complet, le Sénat compte 26 % de femmes). Le temps de parole des représentants des six groupes politiques est proportionnel à leur taille, quel que soit le sujet abordé. Libre à eux ensuite de fragmenter ou non le temps imparti.

La sénatrice dont Amélie est l'assistante parlementaire a eu l'initiative du débat. Elle dispose de 10 minutes pour l'introduire. Les neuf intervenants suivants se partagent exactement une heure. Amélie nous a rejoint dans les tribunes et nous distribue la liste des orateurs. Les interventions se succèdent aussi respectueuses du temps alloué que peu vigilantes à traiter le sujet. Une sénatrice alerte à propos des dégâts de l'amiante et de la difficulté à mettre en œuvre les procédures de réparation et d'indemnisation. Plusieurs sénateurs dénoncent le peu de cas fait de la médecine du travail. Le sujet, à savoir les conditions dans lesquelles le travail réel s'effectue et leurs conséquences pathogènes ou émancipatrices du point de vue de la santé mentale, passe à la trappe. La ministre répond, avec pugnacité, mais elle non plus ne reprend pas les questions à l'origine de ce débat. Me revient à l'esprit cette annotation scolaire « intéressant mais hors sujet ».

Amélie a préparé ce débat. Elle a rédigé les éléments écrits et oraux censés cadrer les échanges. Le texte de la « question orale avec débat » a été distribué préalablement. A-t-il été lu ? Chaque intervenant a son propre agenda. La prise de parole de chacun est dictée par celui-ci. Chacun est dans son couloir. À l'issue de la séance, nous prenons un pot. Il y a de la déception dans l'air. Que restera-t-il de ce débat ?

*

Un adhérent du PCF est mal voyant. Il vit comme une injustice le fait que de plus en plus souvent ses démarches, y compris auprès des services publics, l'obligent à utiliser un numéro de téléphone surtaxé. Les numéros en 0800 le sont systématiquement. Lorsqu'il faut successivement taper 1 si .. , taper 2 si, .. etc., son handicap le ralentit. Résultat : il paie plus cher pour accéder à des services auxquels il a droit comme tout un chacun. Militant politique, il signale ce fait à une sénatrice du même parti que lui et qu'il connaît. Celle-ci pense immédiatement à sa collègue au Sénat. Elle connaît l'engagement de la sénatrice sur ces questions, c'est la bonne personne pour donner une suite à cette demande. Un mail arrive à Amélie. Son travail commence. Le débat sur le projet de « Loi pour une République numérique » porté par Axelle Lemaire est programmé pour les semaines suivantes. Elle comporte un volet « Handicap ». C'est une opportunité. Il faut aller vite et repérer le bon emplacement pour une proposition d'amendement. Ce sera l'article 43. Il est possible d'y ajouter un « article additionnel » qu'Amélie propose de

rédiger ainsi : « Les appels téléphoniques à destination des services et administrations publiques pour les utilisateurs finaux handicapés ne peuvent donner lieu à une surfacturation et doivent bénéficier d'un tarif simplifié se basant sur le coût d'une communication locale ».

La rédaction obéit à quelques règles simples. Un amendement doit être concis. Il s'agit d'un texte destiné à dire précisément la loi plutôt qu'alimenter ensuite les contentieux en raison de ses ambiguïtés. Il ne doit pas engendrer de coûts financiers supplémentaires. Amélie a repoussé ainsi l'hypothèse la plus simple et la plus efficace, celle d'une augmentation de l'aide que l'Etat accorde chaque mois aux bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés, soit quatre euros et vingt centimes par mois à déduire de l'abonnement télécom. L'amendement aurait immédiatement été déclaré irrecevable par l'administration du Sénat au seul motif que la dépense ne figure pas au budget.

Pour proposer le dépôt et la défense de cet amendement, Amélie a enquêté dans deux directions. De quels soutiens cette proposition pourrait-elle bénéficier ? Qu'en pense les associations regroupant les personnes en situation de handicap ? Elles sont les mieux placées pour nourrir un solide argumentaire. Les relations avec les associations de malentendants sont étroites. Ils sont plus organisés que les mal voyants, mais leurs difficultés ne sont pas les mêmes. Le sujet est marginal pour les grandes associations historiques d'aide aux personnes handicapées. Difficile d'imaginer une mobilisation populaire, une manifestation, une pétition, sur ce sujet ! Il faut plutôt chercher du côté des principes. En l'occurrence, Amélie pense qu'il est possible de s'appuyer sur un principe à valeur constitutionnelle, un principe auquel les lois sont censées se conformer, celui d'un accès universel et gratuit aux services publics. Le texte de défense de l'amendement en séance sera l'occasion de rappeler publiquement que d'une façon générale le développement de l'accueil à distance s'est effectué en dehors de tout cadre légal (ce qui interdit tout recours de la part des administrés !) alors même qu'un rapport de l'IGAS d'août 2007 estimait le coût d'un contact avec l'administration de plusieurs euros à plusieurs dizaines d'euros. Par exemple, les appels surtaxés à la SNCF coûtent 40 centimes la minute et ceux vers la sécurité sociale 12 centimes la minute. Pourtant Amélie est pessimiste. L'amendement sera sans doute repoussé.

Le gouvernement évoquera probablement l'impossibilité matérielle de différencier la situation de ceux qui appellent. Il n'est pas sûr que les arguments politiques et de principe suffisent.

Finalement il sera retiré avant même d'être soumis au vote. Un concours de circonstances. Un aléa. Le gouvernement a accéléré le rythme de présentation des amendements relatifs à la Loi Numérique. La discussion sur l'amendement préparé par Amélie, argumentaire compris, est programmée pour la soirée. L'agenda de notre sénatrice ne lui permet plus de le présenter elle-même. Un collègue accepte volontiers de s'en charger. Il est tard lorsque l'amendement vient à l'ordre du jour. Le gouvernement demande immédiatement qu'il soit retiré, au motif qu'un texte voté un peu plus tôt dans la soirée satisfait la demande particulière des personnes en situation de handicap. Pris au dépourvu, persuadé d'avoir ainsi obtenu satisfaction, le collègue accepte. L'amendement n'est pas soumis au vote.

Amélie est sceptique, le texte voté porte sur la création d'une plateforme d'interprétariat pour les malentendants, il n'est pas sûr que les mal voyants y trouvent leur compte. Mais c'est trop tard. Son argumentaire ne sera pas présenté en séance. Elle n'était pas au Sénat ce soir-là. Il faut maintenant informer celui qui est à l'origine de ce travail et de cette proposition. Lui dire que le maximum a été fait. Ne pas le décourager. Une autre fois !

Amélie s'interroge sur l'efficacité de son action. À quoi bon déposer cet amendement ? Comment justifier ce travail lorsque les chances d'aboutir sont si minces ? Notre échange se fait plus vif. Nous touchons au fond de ce qui permet à chacun de se dire « j'ai fait du bon boulot ». L'observation d'un citoyen, un camarade de parti, a été prise au sérieux. Il est bien sûr informé du dépôt de cet amendement. Le lien entre l'élu et l'électeur se nourrit de l'attention portée à des situations concrètes et qui risquent d'échapper aux enquêtes et aux statistiques. Dans ce cas, la demande, quoique individuelle, concernait une population assez vaste. Les relais ont bien fonctionné. Amélie a traduit en langue législative la demande d'une personne, mal voyante et éloignée des cercles du pouvoir. Elle explique l'importance de relayer ces demandes, surtout lorsqu'elles sont comme dans ce cas, d'intérêt général. Il ne s'agissait pas de prendre en compte une intervention à des fins toutes personnelles, d'obtenir un avantage, un passe-droit. Il faut écouter et prendre au sérieux ceux qui sont loin des cercles du pouvoir,

toujours.

Amélie se rassure aussi en rappelant que les combats politiques ne se gagnent jamais du premier coup. Ils sont toujours précédés de victoires idéologiques ou culturelles ou plus simplement d'un travail pédagogique de longue haleine. Il est utile d'intervenir pour sensibiliser encore et encore sur les « empêchements à vivre » qui compliquent quotidiennement la vie des personnes en situation de handicap. La ténacité est une vertu politique et Camus nous l'assure : « Il faut imaginer Sisyphe heureux ».

Elle n'a pas fait ce travail en pensant aux échéances électorales. Non pas parce qu'elle considère que c'est l'affaire exclusive de la sénatrice, ou à cause du mode de scrutin indirect des sénateurs, ou par indifférence quant à sa réélection, mais parce que le dépôt de cet amendement a d'abord été pour elle une occasion de réaffirmer des principes auxquels elle tient. Principes de droit, ici un principe à valeur constitutionnelle, principes politiques également. Nous discutons de ceux qui sont les plus pertinents, les plus forts, les plus consensuels, les plus proches de la sensibilité de la sénatrice. Comment passe-t-on de l'affirmation d'un droit à la prise en compte de ce qui le rend effectif ? Comment conjuguer l'égalité des citoyens devant la loi avec l'attention aux situations particulières que ces mêmes citoyens vivent et devant lesquelles ils sont si différents ? Comment inscrire dans la loi des réponses aux besoins de catégories particulières de personnes physiques ou morales sans céder aux lobbies ou à des communautés fermées sur elles-mêmes ? Amartya Sen et sa critique des règles abstraites s'invite dans notre discussion.

Amélie voudrait pouvoir discuter de ce travail solitaire aux effets incertains, interroger la propension à déposer un amendement chaque fois que c'est possible. La quantité peut nuire à la qualité. Pas à la qualité de la rédaction de l'amendement ni à celles des arguments invoqués, mais à celle du travail amont, celui qui aurait peut-être permis de mobiliser des élus d'autres groupes politiques. La sensibilité aux questions du handicap est largement partagée, elle est trans-partisane, souvent liée à des situations personnelles. Il aurait fallu mettre toutes les chances de son côté pour faire aboutir cet amendement, ne pas se contenter de la bonne conscience d'avoir alerté, oublier toute considération tactique, dissocier la politique des engagements partisans. Ce n'est pas à l'ordre du jour.

*

Lorsqu'on appartient à un groupe minoritaire, on n'est pas associé à la rédaction des projets de loi. Déposer des amendements permet de prendre la parole, de faire connaître son point de vue. Amélie rédige les amendements, la présentation qui en sera faite en séance pour le défendre et l'explication de vote. Il faut anticiper sur la position qui sera défendue, avoir une communauté de pensée avec sa sénatrice. L'organisation du travail, les navettes entre l'Assemblée nationale et le Sénat, laissent peu de temps pour en débattre ou recevoir une « commande » en bonne et due forme.

D'une façon générale, un assistant parlementaire est plutôt un généraliste. Nous évoquons les lois portant sur des aspects plus quotidiens de nos vies, celle permettant de garantir le versement des pensions alimentaires, en expérimentation, celle sur la fin de vie qui a soulevé des débats pleins de gravité, nonobstant le jusqu'aboutisme de quelques-uns. D'autres s'attaquent à des sujets complexes, le travail des saisonniers, la loi d'expérimentation « Territoires zéro chômeurs de longue durée » – votée à l'unanimité-, le projet de résolution sur l'instauration d'un revenu de base – Ericka Bareigts, Secrétaire d'État chargée de l'Égalité réelle, a proposé la création d'une mission d'information sur ce sujet-, la loi Numérique, etc. Un bon point pour Axelle Lemaire, secrétaire d'Etat chargée du numérique. Elle ne s'est pas contentée de venir en Commission du Sénat, elle est venue présenter son projet de loi devant chaque groupe politique.

En marge de ce travail parlementaire, être élu ouvre des portes. Ainsi une association de personnes handicapées a sollicité la sénatrice pour une saisine du défenseur des droits. Les ministres, les agences indépendantes, l'administration, prennent la peine de répondre aux parlementaires. Les associations le savent et les sollicitent pour être leur relai : « on a alors le sentiment de porter la voix des sans voix ».

Une centaine de mails est adressée chaque jour à la sénatrice. Il faut y répondre ou les transférer à ceux qui le feront. Amélie partage la fonction d'assistante de la sénatrice avec une collègue basée en circonscription. À elle, et à sa secrétaire, les relations locales et avec les élus du département. En raison du mode de scrutin, ce travail « en circonscription » est moins important que pour un député, mais il ne faut pas le négliger. À Amélie le

travail « parisien », le travail législatif.

Compte tenu de son fort impact politique, un travail de préparation plus complexe et moins solitaire est réalisé pour la loi Travail. Albin, le collaborateur du groupe en charge des Affaires sociales prend alors la main. Amélie aime ce travail plus collectif, plus fondamental.

Nous sommes au mois de mai 2016. Des auditions ont été et sont encore organisées. Les trois sénateurs de la Commission des Affaires sociales, leurs assistants et le collaborateur du groupe en charge de ce secteur prennent le temps d'échanges approfondis avec leurs invités, juriste, inspecteur du travail, responsable syndical, psychologue du travail. C'est un temps d'écoute et de discussions. Chacun construit son argumentaire, repère des propositions alternatives qu'il pourra relayer ou développer à sa manière. Ceux qui sont invités à s'exprimer sont proches, ils partagent les mêmes options générales.

La position du groupe est acquise, mais pour s'opposer efficacement au texte du projet il faut entrer dans les détails, débusquer les non-dits, révéler des contradictions. Un article du projet propose de moduler le temps de travail sur trois ans. Il est possible de s'y opposer par principe. Il est aussi très important d'expliquer que pratiquement les Inspecteurs du travail seront dans l'impossibilité d'en contrôler l'application comme ils peuvent le faire sur une seule année civile.

C'est un temps d'analyse, de préparation et de stratégie politique. La rédaction des amendements viendra plus tard. Ils doivent porter sur le texte tel qu'il est voté par les députés. Il faut donc attendre et se tenir prêt pour la phase finale, inévitable moment de rush. Pour Amélie ces moments en petit comité, en compagnie de personnes très informées et à qui on laisse le temps de dérouler leur raisonnement et leurs arguments, sont des moments intenses, précieux. Ils sont plus riches que les débats en Commission du Sénat, tous groupes confondus, débats beaucoup plus formels, assez proches de ceux qui auront lieu en séance sous le regard de la presse et du public. Les membres du gouvernement s'expriment en général devant ces Commissions thématiques. Les collaborateurs d'élus ne participent pas à ces Commissions.

Cette fois, le petit groupe va recevoir un membre de la direction du Parti Communiste en charge d'un travail sur la sécurisation des parcours professionnels. C'est assez rare. Les élus des groupes parlementaires ont la

réputation d'être assez indépendants. Ils considèrent sans doute que leur légitimité politique a deux sources, le Parti sans lequel ils ne seraient pas candidats et les électeurs sans lesquels ils ne seraient pas élus. Le collaborateur du groupe me le confirme. Il y a une tradition ancienne de relative indépendance du groupe par rapport au parti. Pierre Laurent, sénateur et Secrétaire national du PCF respecte cette autonomie. Il s'exprime dans le groupe en tant qu'un sénateur parmi d'autres.

Le groupe compte 10 collaborateurs. Hormis le Secrétaire général, en relation avec le président du groupe, chaque collaborateur est en charge d'une des sept Commissions du Sénat. Dans les bureaux l'ambiance est plus militante. Une affiche récente affirme « On vaut mieux que ça », à l'instar de ceux qui se retrouvent Place de la République.

La charge de travail des collaborateurs est soumise à de grandes variations en fonction de l'actualité législative. L'ordre du jour du Parlement détermine sans négociation possible les dates butoirs et les échéances qui en dépendent. Depuis le recrutement d'Albin en 2014, les lois relevant des Affaires sociales n'ont pas manqué : loi relative au dialogue social et à l'emploi (loi Rebsamen, août 2015), loi Adaptation de la société au vieillissement (décembre 2015), loi Santé (janvier 2016) et maintenant loi Travail. Résultat : des semaines de travail pouvant atteindre 60 heures, les horaires dépendant en partie de ceux des séances. Quelques rares semaines sont heureusement plus calmes...

Concernant la loi Travail, c'est lui qui a préparé les auditions pour le groupe. Cela demande un gros travail de veille, une curiosité pour les réflexions en cours dans des cercles politiquement proches, mais au-delà des réflexions ou positions propres du PCF. Ce travail s'intensifie à l'approche de la discussion en séance de la loi, programmée pour le 13 juin.

Le choix des personnes auditionnées, l'organisation des auditions, la rédaction des amendements, le dépôt de ces amendements, la rédaction des argumentaires propres à chacun, la proposition de rédaction pour l'intervention générale qui dira la position politique globale du groupe sur ce projet de loi, constituent le travail d'Albin pour les semaines qui viennent. Amélie apprécie d'être associée étroitement à ce travail.

Amélie a été recrutée suite à une annonce dans le journal spécialisé La

gazette des communes. Elle n'est pas « encartée » mais elle ne se voit pas travailler sans que ses convictions y trouvent leur compte, sans être en accord avec une éthique qui la porte, à laquelle elle tient. Elle est à la « gauche de la gauche ». Elle aime manifester, être partie prenante des mouvements, être citoyenne active.

C'est sans doute ce qui l'a poussée à quitter une petite ville pour s'inscrire à Sciences Po Paris. Elle y a dédaigné les filières et les cursus les plus prestigieux. Elle s'y est intéressée au Moyen-Orient, au point de passer une année au Yémen, où elle a appris l'arabe. Elle a fréquenté l'Agence Française de Développement et quelques ONG et passé du temps en Palestine.

L'idée qu'il est peut-être plus utile, ou plus gratifiant, de s'investir pour transformer la société en France l'a incitée à y revenir, quitte à s'éloigner un peu du terrain, des « expériences extrêmes de vulnérabilité », et à se rapprocher des enjeux institutionnels. Une première expérience professionnelle dans l'accompagnement des Comités d'Entreprise, et puis cette annonce pour travailler auprès des élus communistes au Sénat. Actuellement Amélie a un autre projet. Elle prépare le concours d'inspecteur du travail. Une autre façon d'œuvrer à « un monde meilleur » ?

Les collaborateurs de parlementaires le restent en moyenne trois ans. Il est difficile de valoriser une telle expérience. La fonction publique territoriale attire certains. Tenter sa chance comme élu ? Les places sont rares, encore plus lorsqu'on n'appartient pas à un des « grands partis ». En plus il n'est pas certains que la professionnalisation du personnel politique soit une bonne chose. Albin y est fermement opposé. Il est lui membre du PCF, ancien dirigeant de l'UNEF, à Aix en Provence où il a fait une bonne partie de ses études, puis au niveau national. Il y a appris beaucoup de ce qui lui permet d'assumer son travail actuel. Il a fait des études de droit et a une expérience professionnelle notamment au sein de Voies navigables de France. Comme pour d'autres professions mal reconnues, les suites sont à imaginer au cas par cas. Pas de plan de carrière.

*

Avec quelques collègues Amélie a créé une section syndicale CGT. Une convention collective pour tous les collaborateurs de parlementaires est en

gestion. Il y a des droits à faire valoir. Le travail de nuit, fréquent, n'est pas pris en compte. Il n'y a pas d'heures supplémentaires payées. L'éventail des salaires est large, de un à cinq sans doute. Au passage les assistantes et assistants parlementaires deviendront tous des collaboratrices et collaborateurs d'élus, au même titre que ceux qui travaillent pour les groupes. Une petite victoire symbolique, un surcroît de prestige pour ce métier méconnu et difficile à définir.

Albin m'en parle également. La création de cette section syndicale CGT doit permettre d'améliorer le quotidien : horaires, grille salariale, séparation entre vie privée, militantisme et engagement professionnel. Cette question revient plusieurs fois. Certains assistants ou collaborateurs peuvent consacrer du temps à des tâches « d'aidant familial » pour des élus seuls à Paris plusieurs jours par semaine. Une partie des locaux du Sénat est conçue pour loger l'élu et lui servir de bureau, partagé avec son assistant ou son assistante. D'où quelques situations gênantes lorsque celui-ci ou celle-ci trouve son parlementaire au saut du lit, en peignoir... Il y a un peu d'ordre à mettre dans la profession.

Les collaborateurs des députés travaillent différemment. Pour eux, la pression est plus grande, les délais plus courts. Au Sénat, on dispose de plus de temps. Les textes sont presque toujours examinés et votés au Sénat après qu'ils l'aient été à l'Assemblée nationale. Le délai supplémentaire est en général d'un mois. Amélie pense qu'ils n'en profitent pas assez.

Une nouvelle fois, on me rappelle qu'il ne faut pas confondre ces collaborateurs d'élus, salariés d'une « Association de gestion des collaborateurs et assistants », et les fonctionnaires du Parlement qui ont un statut ancien et parfaitement établi. Ceux-là, du jardinier à l'Administrateur, sont recrutés par concours et font bien souvent toute leur carrière au service du Parlement et de ses commissions.

Pour les collaborateurs des groupes et des élus n'y a pas de promotion ni de carrière, sauf si « son » élu devient ministre et qu'on rejoint son cabinet. Mais cela reste très incertain ! Ce travail confirme plutôt la règle selon laquelle « il mène à tout à condition d'en sortir ».

Depuis plusieurs années Amélie accompagne bénévolement des travailleurs migrants. Elle fait de l'alphabétisation pour des travailleurs maliens dans un foyer du 11^e arrondissement à Paris. Beaucoup ne sont

jamais allés à l'école. Ils vivent au milieu de bobos surdiplômés. Elle accompagne également une famille Roms. Elle l'assiste pour la scolarité des enfants et d'autres formalités. Ils apprennent si vite, leur volonté d'échapper à la misère, de trouver une place dans notre monde, est si vive, qu'ils justifient et récompensent grandement le temps passé. C'est aussi un bon moyen de garder un contact étroit et concret avec le monde tel qu'il va, de ne pas juger sans comprendre. Comprendre par exemple qu'une famille peut préférer dormir dehors à côté de l'école des enfants plutôt que dans un foyer éloigné dans lequel elle ne sera hébergée que pour quelques jours. Les changements trop fréquents ne permettent pas de scolariser les enfants.

Amélie accomplit ce travail bénévole dans le cadre du Secours catholique. Elle n'est pas croyante. Elle voulait faire quelque chose pour ces familles qu'elle voyait sans abri, proches de chez elle et tellement loin en même temps. C'est Google qui lui a indiqué que le Secours Catholique organisait des maraudes et que les bénévoles y étaient les bienvenus. Va donc pour le Secours catholique. En région parisienne leur action, en lien quelquefois avec l'action d'Emmaüs, est reconnue au-delà de son origine confessionnelle. Ça aurait pu être le Secours Populaire, créé par le Parti Communiste en 1946 dans la suite de la Section française du Secours rouge international (créé en 1926) devenu en 1936 le « Secours populaire de France et des colonies », mais peu importe, Amélie se sent efficace et reconnue dans son engagement actuel. Au sein de l'association les échanges sont fréquents. Tous les mois les bénévoles se réunissent. Des informations juridiques ou facilitant les relations avec l'administration sont données. Chacun peut s'exprimer, écouter, s'enrichir. Ce cadre lui convient bien.

L'idée d'un engagement plus politique, plus partisan, est présente. Parmi les 10 collaborateurs et les assistants des 19 sénatrices et sénateurs du groupe, certains ont la carte du PCF, d'autres non. Les premiers plus militants et plus engagés dans la vie partisane ne sont pas les seuls à faire de la politique pendant que les autres se cantonneraient aux aspects techniques des choses. Mais ils ont d'autres sources d'informations, d'autres possibilités de voir leur activité reconnue. Ils tutoient plus facilement les élus... Mais Amélie est rebutée à l'idée de consacrer du temps au fonctionnement d'un parti. Sur des registres différents, son engagement très concret et son travail au Sénat,

se complètent. Ils lui permettent tous les deux de vivre et d'agir en accord avec ses convictions. C'est sans doute le plus grand défi de l'engagement politique : faciliter la vie des personnes les plus vulnérables, accroître leurs capacités d'agir, leur donner des raisons de croire en l'avenir, et en même temps faire vivre nos institutions, là où s'écrit la loi, la même pour tous. Combien de personnes arrivent durablement à « tenir les deux bouts de la chaîne » ? Ils semblent si éloignés l'un de l'autre...